



Aide aux victimes

Que vous soyez mineur(e) ou majeur(e)

Vous pouvez contacter l'association départementale d'aide aux victimes d'infractions pénales

ADAVIP 21

Services gratuits et garantie de confidentialité des entretiens

VOUS ETES VICTIME :

- D'abus à caractère sexuel
- De violence physique ou psychologique (agression, violence conjugale...)
- D'escroquerie, abus de confiance.
- De vol, d'atteinte à vos biens.
- D'accident de la circulation.
- De discrimination.
- Et autres...

LES JURISTES :

- Vous accueillent
- Vous écoutent
- Vous orientent
- Vous informent sur vos droits
- Vous accompagnent dans vos démarches
- Avec ou sans rendez-vous

LA PSYCHOLOGUE PROPOSE :

- Des entretiens individuels et confidentiels
- Sur rendez-vous

CITE JUDICIAIRE

13 boulevard Clémenceau

BP 1513 – 21033 DIJON CEDEX - 03 80 70 45 81 – fax : 03 80 70 47 33

Adavip.21@wanadoo.fr

Tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h